



Comité sectoriel de main-d'oeuvre
en aérospatial

**APPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE
AUX ACTIVITÉS DE L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE
DU QUÉBEC
DE 1979 À 2005**

Publication décembre 2006

CAMAQ
5300, rue Chauveau, Montréal (Qc) H1N 3V7
Téléphone: 514-596-3311 Télécopieur: 514-596-3388
Courriel: info@camaq.org Site internet: www.camaq.org

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Introduction.....	2
Analyse de l'apport de la main-d'œuvre étrangère.....	2
A) Recrutement à l'étranger pour combler des emplois permanents.....	3
B) Recrutement à l'étranger pour combler des postes temporaires.....	3
Conclusion.....	4
Tableau 1 : Nombre de demandes d'attestations et de validations pour les offres d'emploi permanent par groupe de professions recherchées par l'industrie aérospatiale au Québec , 1979 À 2005.....	5
Tableau 2 : Nombre de visas de visiteurs avec permis de travail temporaires émis pour l'ensemble des secteurs industriels pour les professions recherchées par l'industrie aérospatiale au Québec, 1981 À 2005	6
Graphique : Évolution du nombre d'attestations et de validations d'offres d'emploi permanents pour les professions recherchées par l'industrie aérospatiale au Québec, 1979 À 2005.....	7

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Mme Suzanne Jutras du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec ainsi que M. Roger Bourque de Citoyenneté et Immigration Canada pour leur collaboration à la cueillette de données pour cette enquête.

INTRODUCTION

Le développement du savoir-faire de l'industrie aérospatiale québécoise, l'accroissement de la compétence technique de la main-d'œuvre locale ainsi que des institutions d'enseignement offrant des cours et des programmes de formation mieux orientés vers les besoins de notre secteur industriel ont permis aux entreprises aérospatiales établies au Québec de recruter ici même, depuis le début des années 80, la quasi-totalité de leur personnel.

Les besoins en main-d'œuvre étrangère des affaires aérospatiales¹ correspondent à des niveaux très spécialisés de formation et d'expérience de travail. Par contre le vieillissement de la population et le faible taux de fréquentation scolaire pour les programmes de formation professionnelle et technique laisse entrevoir des pénuries de travailleurs qualifiés et compétents pour le futur. Afin de palier à ce manque anticipé de main-d'œuvre locale, les gouvernements provincial et fédéral facilitent l'accueil de nouveaux immigrants ayant les compétences correspondant aux exigences du marché du travail. Après avoir connu un très faible taux de recrutement de travailleurs étrangers durant la période allant de 1982 à 2004, nous constatons une hausse significative pour l'année 2005.

Alors que le recrutement d'un nombre important de travailleurs étrangers a contribué dans le passé, avant 1982, à l'essor technologique des entreprises aérospatiales et au développement économique du Québec, on lui attribue depuis la création du CAMAQ (1978) un rôle d'appoint pour assurer une rapidité et une qualité de production indispensables dans un marché de concurrence internationale.

ANALYSE DE L'APPORT DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Les données à l'égard des emplois permanents et temporaires comblés par des spécialistes recrutés à l'extérieur du Canada sont colligées pour l'ensemble des secteurs industriels. Malgré tout, il est possible pour certaines professions, tels les ingénieurs en aérospatiale, les monteurs et mécaniciens d'aéronefs, d'obtenir des informations qui permettent de mieux évaluer l'apport de main-d'œuvre étrangère pour l'industrie aérospatiale.

Au tableau 2 de la page 6, nous notons que 63 mécaniciens et contrôleurs d'aéronef ont reçu un visa de visiteur avec permis de travail temporaire, ces personnes seront principalement employées par les entreprises d'aviation œuvrant en entretien, réparation et remise à neuf d'appareils et non parmi les manufacturiers de l'aérospatiale. Les données du tableau 2 portent sur des visas de visiteurs avec permis de travail temporaires émis pour l'ensemble des secteurs industriels au Québec. Ces emplois temporaires peuvent avoir une durée très courte, moins de 1 mois alors que d'autres peuvent s'étendre au-delà d'une année.

Les données du tableau 1 portent sur des demandes d'attestations et de validation pour les offres d'emplois permanents, généralement 50% du total des demandes d'attestations et de validations seront comblées. Nous notons une hausse significative des demandes par du personnel ayant des formations et des compétences de niveau collégial technique, on comptait 15 demandes en 2004 contre 131 pour l'année 2005.

¹ Ces entreprises sont : Agence Spatiale Canadienne, Bell Helicopter Textron, Bombardier, CAE, CMC Électronique, Héroux-Devtek Inc., Honeywell Aérospatiale., L-3 MAS, Lockheed Martin Canada, MDA Space, Pratt & Whitney Canada, Rolls-Royce Canada et Thales Canada.

A. Recrutement à l'étranger pour combler des emplois permanents

De 1982 à 2004, le recrutement à l'étranger pour combler des postes permanents a été peu important. Comme le dévoile le tableau 1 à la page 5 et le graphique à la page 7, le nombre de demandes d'attestations et de validations pour des offres d'emploi permanent a oscillé entre des sommets de 119 pour l'année 1982 et 121 en 2003 et un planché de 5 pour l'année 1999. Ces données se comparent avantageusement à celle de 1979 où on avait dénombré 736 demandes d'attestations et de validations, 1979 représentant la première année pour laquelle ce type de données est disponible, il est aussi bon de noter que l'année 2003 a été marquée par une rapide et forte reprise de l'activité aérospatiale au Québec.

B. Recrutement à l'étranger pour combler des postes temporaires

Depuis 1989, le nombre de permis de travail temporaires émis est l'indicateur le plus fiable pour établir l'apport de la main-d'œuvre étrangère, puisque les travailleurs étrangers doivent en obtenir un pour occuper un emploi d'une durée définie, et ce, même pour les emplois régis par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT).

Le tableau 2 à la page 6 présente des professions recherchées par l'industrie aérospatiale au Québec. Les données de ce tableau se rapportent à l'ensemble des secteurs industriels² québécois et indiquent pour chaque profession, le nombre de visas de visiteurs avec permis de travail temporaires émis de 1981 à 2005. Depuis l'an 2000, les gouvernements ont intensifiés leurs efforts afin d'augmenter le recrutement de travailleurs étrangers qualifiés, et depuis cette époque, le nombre de permis de travail temporaire est à la hausse lorsque comparé aux années 1997 et 1998.

Afin de demeurer compétitives, les entreprises de l'aérospatiale doivent mettre l'accent sur la recherche et le développement, les normes supérieures de qualité, la rapidité de fabrication, de hauts standards de performance et le respect des normes environnementales ce qui les incitent à confier à des scientifiques d'ici ou d'ailleurs des contrats de travail pour des périodes de durée variable. De tels emplois temporaires peuvent avoir une durée très courte, moins d'un (1) mois par exemple, alors que d'autres peuvent s'étendre au-delà d'une année.

² Les sources officielles d'information en provenance des gouvernements et ministères, tant fédéral que provincial, ne sont disponibles que pour l'ensemble des secteurs. Il serait souhaitable, que de telles informations soient disponibles par secteur industriel dont l'aérospatiale.

CONCLUSION

L'industrie aérospatiale, qui exporte la majeure partie de sa production, se doit, pour demeurer concurrentielle, de trouver rapidement une main-d'œuvre spécialisée et expérimentée. Parfois, lorsqu'il n'y a pas de travailleurs canadiens possédant les qualifications requises dans certains types d'emploi, le recrutement d'employés étrangers tant permanents que temporaires devient un facteur primordial pour rencontrer les délais de conception et de production. Toutefois, de l'avis des entreprises de l'industrie aérospatiale, la proportion de main-d'œuvre étrangère embauchée en 2005 par rapport à l'ensemble du personnel est demeurée très faible.

Les données recueillies depuis plusieurs années démontrent que le recrutement à l'étranger pour combler des postes permanents et temporaires dans la majorité des professions recherchées par l'industrie aérospatiale est une mesure de dernier ressort pour les entreprises. Les explications les plus plausibles sont les suivantes :

- ✓ Le recrutement à l'étranger est long; il fait appel à plusieurs intervenants et est constitué de plusieurs étapes;
- ✓ Le recrutement à l'étranger est coûteux; il nécessite entre autres des frais de publicité, de déplacements, de séjour et de déménagement. De plus, l'expérience démontre que le taux de rétention des personnes recrutées à l'étranger est beaucoup plus faible que celui du recrutement local;
- ✓ Les universités, les collèges et les commissions scolaires au Québec offrent un nombre grandissant de cours et de programmes de formation en aérospatiale, lesquels sont de mieux en mieux adaptés aux besoins de l'industrie aérospatiale, contribuant ainsi à accroître le bassin de main-d'œuvre spécialisé en aérospatiale;
- ✓ Bien que les entreprises disposent d'une excellente planification prévisionnelle de leurs ressources humaines, une préoccupation majeure de recrutement réside présentement dans le faible taux de fréquentation scolaire pour les programmes de formation professionnelle et technique.

Malgré le résultat fort éloquent de notre enquête, nous devons demeurer très vigilants pour nous assurer que le système scolaire continue de répondre aux besoins de notre industrie. Il est possible qu'au cours des prochaines années nous assistions à une hausse du recrutement de main-d'œuvre étrangère, les facteurs nous portant à ce constat sont les suivants :

- ✓ Faible taux d'inscription dans les maisons d'enseignement du secteur professionnel et technique à vocation aéronautique;
- ✓ La durée des études, les programmes de formation du secteur professionnel et technique sont d'une durée de 1 à 3 ans;
- ✓ Les entreprises du secteur manufacturier, du transport aérien et de l'entretien, réparation et remise à neuf ont présentement de la difficulté à recruter du personnel qualifié.

TABLEAU 1

Nombre de demandes d'attestations¹ et de validations pour les offres d'emploi permanent par groupe de professions recherchées par l'industrie aérospatiale au Québec² 1979 à 2005

Catégories Année	Total des demandes d'attestations et de validations	Ingénieurs, scientifiques	Techniciens	Ouvriers, spécialisés	Personnel de direction	Total des postes comblés
1979	736	345	156	230	5	340
1980	99	10	0	89	0	21
1981	368	127	55	169	17	123
1982	119	103	4	6	6	33
1983	55	55	0	0	0	4
1984	93	86	7	0	0	58
1985	44	28	16	0	0	22 ³
1986	60	46	13	0	1	30 ³
1987	18	17	1	0	0	9 ³
1988	24	15	4	0	5	12 ³
1989	89	45	6	34	4	45 ³
1990	26	24	0	0	2	13 ³
1991	31	18	10	0	3	15 ³
1992	15	11	3	0	1	8 ³
1993	11	11	0	0	0	6 ³
1994	5	5	0	0	0	3 ³
1995	29	29	0	0	0	14 ³
1996	61	61	0	0	0	30 ³
1997	13	13	0	0	0	7 ³
1998 ¹	30	14	4	12	0	15 ³
2001 ¹	44	31	9	4	0	22 ³
2003 ¹	121	68	38	15	0	61 ³
2004 ¹	92	71	15	6	0	46 ³
2005 ¹	262	101	131	23	7	131 ³

1 Le ministère des relations avec les Citoyens et de l'Immigration a mis fin au programme d'attestations en janvier 1998, À compter de janvier 1998 nous relevons le nombre de permis de travail accordés par Québec

2 Données recueillies auprès du ministère des relations avec les Citoyens et de l'immigration du Québec

3. Les postes comblés ne sont plus comptabilisés. Selon le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'immigration du Québec, le taux de postes comblés est de l'ordre de 50%.

TABLEAU 2

**NOMBRES DE VISAS DE VISITEURS AVEC PERMIS DE TRAVAIL TEMPORAIRES ÉMIS POUR L'ENSEMBLE DES
SECTEURS INDUSTRIELS¹ POUR LES PROFESSIONS² RECHERCHÉES PAR L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE AU QUÉBEC
1981-2005**

CODE CNP ³	PROFESSION	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989 ⁴	1990 ⁴	1991 ⁴	1992 ⁴	1993 ⁴	1994 ⁴	1995 ⁴	1996 ⁴	1997 ⁴	1998 ⁴	2000 ⁴	2001 ⁴	2003 ⁴	2004 ⁴	2005 ⁴
2132	Génie mécanique	148	150	127	94	62	71	77	104	85	96	67	111	78	62	120	131	232	484	783	710	124	126	170
2133	Génie électricité et électronique	324	246	283	221	170	156	187	186	198	229	207	248	202	174	172	86	25	4	7	7	159	162	193
2141	Génie industriel	38	27	27	27	57	51	87	131	114	86	58	87	71	56	52	49	26	9	2	3	48	56	59
2146	Génie aérospatial	103	77	30	25	37	44	40	172	193	264	88	108	62	155	134	101	14	0	0	0	48	93	73
2232 2233	Techniciens génie mécanique	238	200	189	424	276	350	401	331	226	244	187	158	156	104	118	86	16	0	0	0	133	98	87
2244	Contrôleur en avionique																							23
5121	Rédacteurs techniques	26	36	27	20	22	14	15	28	19	32	36	26	26	17	37	21	0	0	0	0	4	19	11
7231 9511	Machinistes, vérificateurs, opérateurs	53	64	34	59	31	42	31	19	16	35	18	13	7	10	17	12	0	0	0	0	13	13	16
7232	Outils	15	11	7	4	3	7	8	4	56	46	5	1	0	3	6	4	0	0	0	0	3	4	3
7261	Tôliers	7	5	23	22	4	15	15	10	11	10	1	0	0	0	2	4	0	0	0	0	2	2	0
7315	Mécaniciens et contrôleurs d'aéronefs	39	43	35	45	39	55	70	95	81	89	51	33	29	17	26	19	5	0	0	0	88	75	63
7316	Montage de moteurs	2	2	4	2	2	0	0	3	0	0	0	2	0	0	2	10	0	0	0	0	0	0	1
9481	Monteurs d'aéronefs	43	15	5	1	0	0	0	7	50	94	9	1	0	1	2	1	0	0	0	0	2	1	0
9483	Monteur-cableur en aérospatiale	7	7	6	9	9	7	3	2	3	2	1	2	3	1	4	1	0	0	0	0	7	5	5
9496	Peintres d'articles manufacturés	8	21	42	43	18	20	22	21	7	11	12	17	3	0	0	3	4	0	0	0	4	1	1
	TOTAL	1051	904	839	996	730	832	956	1113	1059	1238	740	807	637	600	692	528	322	497	792	720	635	655	705

Source: Emploi et Immigration Canada

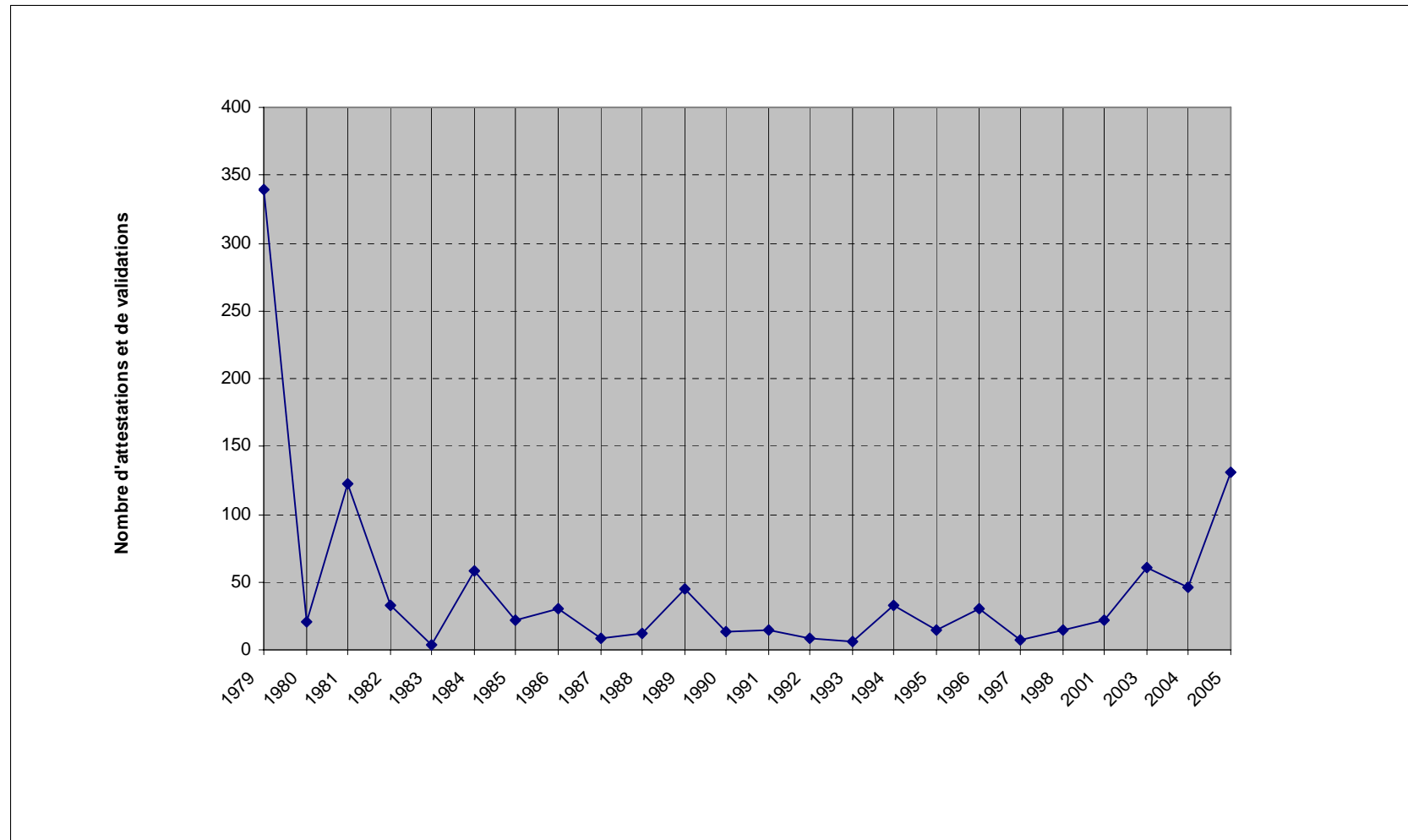
1 Les données de ce tableau se rapportent à tous les secteurs industriels et non à l'industrie aérospatiale en particulier. Parmi ces professions, certaines sont fortement concentrées dans les entreprises manufacturières aérospatiales (2146,2244,7315,7316,9481 et 9483)

2 Sélection de professions établies par le CAMAQ

3 CNP (Classification nationale des professions) 4. Il faut noter que, depuis 1989, les données englobent les permis de travail émis relativement aux ententes ALENA et GATT

GRAPHIQUE

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ATTESTATIONS¹ ET DE VALIDATIONS D'OFFRES D'EMPLOI PERMANENT POUR LES PROFESSIONS CHERCHÉES PAR L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE AU QUÉBEC 1979-2005



¹

Le programme d'attestation n'existe plus depuis janvier 1998.